



Programme POTO MITAN

Appui à l'Amélioration des Services Publics

« Développer l'accès inclusif et territorialisé des citoyennes et citoyens aux services publics »

COMPOSANTE 1. Renforcer l'offre de service public de l'administration publique, intervenant notamment pour l'état civil, l'identification

Résultat 1.2 Coordination entre l'administration centrale et les services déconcentrés

T.3.7.1 Développer et mettre en œuvre une stratégie de renforcement institutionnel de la Délégation départementale du Nord

Table des matières

I. Contexte et justification	4
<i>Le programme Poto mitan.....</i>	<i>6</i>
2. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION.....	7
3. RELATIONS DE TRAVAIL	8
4. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION.....	8
6. PRODUITS/LIVRABLES ATTENDUS	10
<i>Approche méthodologique</i>	<i>10</i>
9. PROFIL DU/DE LA CHEF/FFE DE FILE	11
10. MODALITÉS DE SOUMISSION DE LA CANDIDATURE	12
11. CRITÈRES D'ÉVALUATION	12

Informations Générales

Intitulé du poste :	Recrutement d'un consultant pour appuyer l'Amélioration des Services Publics
Projet	Programme d'appui à l'amélioration des services publics Poto Mitan
Type de contrat	Contrat de prestation de service d'expertise individuelle (CPS EI)/ assistance technique
Bénéficiaire	Délégation départementale de Nord
Lieu d'exécution	Nord/Cap Haïtien
Durée du contrat	De la date de notification du contrat par Expertise France à la fin du projet en mai 2027
Durée d'exécution	33 jours/homme
Supervision	Chef de projet Poto Mitan
Montant estimatif non contractuel	52,000.00 USD Hors taxes
Devise de paiement	USD

I. Contexte et justification

La Constitution de mars 1987 consacre la République d'Haïti comme État unitaire décentralisé et définit les grands principes à partir desquels pourraient être formulées des politiques de décentralisation et de déconcentration (gouvernance territoriale). Elle prévoit, en son article 87.4, que : « La décentralisation doit être accompagnée de la déconcentration des services publics avec délégation de pouvoir et du décloisonnement industriel au profit des Départements ». Le décret du 17 mai 2005 portant Organisation de l'Administration Centrale de l'État, amendé en janvier 2016, en son article 80, précise que l'État a pour devoir d'assurer l'égal accès de la population aux services publics.

En outre, les lignes directrices définies pour le pays en matière de refondation institutionnelle et territoriale, à travers le Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH), ont mis la gouvernance territoriale au cœur même des réformes de l'État aux fins du développement équilibré de l'ensemble du territoire national.

Dans le cadre de la réalisation de ces chantiers, l'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH), organe de coordination stratégique de la Primature, chargé de piloter la réforme de l'État, a élaboré deux Programmes cadre de réforme de l'État (PCRE 2007-2012 et 2012-2017). L'adoption de la Politique nationale de déconcentration (PND) en 2016 en est l'une des réalisations.

Dans le sillage du PCRE et tenant compte des leçons apprises, l'Exécutif haïtien a adopté selon un processus participatif et inclusif, le Programme de Modernisation de l'État (2018-2023) dit PME-2023, en vue de transformer l'Administration publique en un appareil performant, capable de répondre aux besoins des usagers.

L'axe 6 du PME-2023 traitant de la gouvernance territoriale prévoit un ensemble d'activités destinées à rapprocher l'administration du citoyen. Il prévoit aussi de renforcer le processus de déconcentration par l'adoption des textes législatifs et réglementaires favorisant la mise en œuvre de la PND et la territorialisation des politiques publiques au service d'un développement équilibré du pays.

Afin d'opérationnaliser la PND, un projet de loi portant charte de la déconcentration et un schéma directeur de la déconcentration, ont été élaborés. Ces deux documents ont été validés techniquement par le comité de gouvernance territoriale en avril 2023.

Les documents de réforme notamment le PSDH, la PND, la Charte nationale de déconcentration, le PME-2023 principalement à travers l'axe 6 relatif à la gouvernance territoriale, le Rapport de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) sur la gouvernance publique en Haïti pour ne citer que ceux-là, s'inscrivent dans une dynamique visant à rendre effectives la déconcentration et la décentralisation. Au-delà de ces documents, la Politique Egalité Femme-Homme, le plan de lutte contre la violence envers les femmes et autres doivent être pris en compte dans la recherche de l'égalité femme-homme à tous les échelons de la société.

Piliers de la gouvernance territoriale, le couple déconcentration / décentralisation constitue deux (2) modes complémentaires d'organisation de l'administration publique. Les deux démarches visent à rapprocher l'administration du citoyen mais par des canaux différents.

Le décret de 2005 révisé sur l'organisation de l'administration publique fait une distinction entre les services techniquement et territorialement déconcentrés.

Au moins trois des six signataires de la charte d'engagement pour la qualité de la prestation des services publics sont des services techniquement déconcentrés, la direction générale des impôts (DGI) et l'administration générale des douanes (AGD) pour le ministère de l'économie et des finances (MEF) et la direction de l'immigration et de l'émigration (DIE) pour le ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales (MICT). Ces institutions techniquement déconcentrées ont aussi des directions départementales donc territorialement déconcentrées.

Le projet Poto mitan, « pilier central », porte plus particulièrement sur la déconcentration territoriale et constitue une expérimentation pilote dans le département du Nord.

La déconcentration vise essentiellement à recentrer les administrations centrales sur leurs fonctions stratégiques et, de façon concomitante, à confier aux administrations déconcentrées des pouvoirs et des responsabilités de l'Etat qui seront, selon le principe de subsidiarité, mieux exercées au plus près du citoyen. La déconcentration est donc la délégation de compétences de l'administration centrale de l'Etat vers les services de l'Etat dans les territoires pour la mise en œuvre au plus près des citoyens des politiques nationales de l'Etat.

La décentralisation est le transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales, avec transfert de responsabilité et, normalement, de ressources, pour la mise en œuvre des politiques locales, décidées et mises en œuvre au niveau territorial par les autorités locales élues.

Les représentants de l'Etat au niveau territorial, les délégués et vice-délégués, sont nommés par le pouvoir central et rémunérés sur le budget de l'Etat. Les administratifs des délégations sont des fonctionnaires. Les responsables des collectivités locales sont élus sur le plan local et les administratifs des collectivités territoriales sont souvent des contractuels. La fonction publique territoriale, prévue par un décret de 2006, n'est pas encore pleinement opérationnelle. La direction des collectivités territoriales (DCT) du MICT y travaille.

Dans le contexte de la réforme de l'administration et de la rénovation de la fonction publique, il s'agit de placer l'utilisateur au centre des services publics dont il est le véritable propriétaire. L'objectif est d'améliorer la prestation des services publics pour une meilleure satisfaction des usagers. Pour y parvenir, sous l'impulsion de l'Office de management et des ressources humaines (OMRH), une charte d'engagement pour des prestations de services de qualité à l'utilisateur a été signée en avril 2018 par six (6) institutions offrant des services directs à la population :

- Archives nationales d'Haïti (ANH) ;
- Office nationale d'identification (ONI) ;
- Administration générale des douanes (AGD) ;
- Direction générale des impôts (DGI) ;

- Direction de l'immigration et de l'émigration (DIE) ;
- Direction nationale d'eau potable et d'assainissement (DINEPA).

Le programme Poto mitan

Sur la thématique de la déconcentration, le programme Poto mitan s'inscrit dans le prolongement des actions initiées par l'OMRH, avec le support du projet AGLDT, Appui à la Gouvernance Locale et au Développement territorial, projet co-financé par le gouvernement haïtien, la coopération canadienne et le PNUD et mis en œuvre par le MPCE, le MICT et l'OMRH.

Le programme Poto mitan est piloté par l'OMRH, financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et mis en œuvre par Expertise France (EF).

Le programme Poto mitan est une traduction opérationnelle du PME-2023, notamment les axes 1 sur la modernisation des services, notamment de l'accueil, et 6, gouvernance territoriale, de la PND et de la « Charte d'engagement pour fournir des prestations de services de qualité à l'utilisateur »

Poto Mitan vise à ce que les objectifs du PME-2023 en matière d'amélioration de la qualité des services publics, notamment de l'état civil, l'identité et l'identification soient atteints au niveau central et au niveau déconcentré dans le département du Nord.

Le Programme est décliné en deux composantes, (1) une composante Etat, prenant en compte l'administration centrale et l'administration déconcentrée du département du Nord et de l'arrondissement de Trou du Nord dans le département du Nord-Est et (2) une composante société civile.

La gouvernance du Programme Poto mitan est présentée à l'article 6 de la Lettre d'entente relative au partenariat entre l'Agence Française de Développement, l'OMRH, le KNFP, l'Office de Protection du Citoyen et Expertise France relative au programme Poto mitan, signée en mars 2023.

Le programme Poto mitan a trois niveaux de gouvernance :

1. Un comité de pilotage du programme,
2. Un comité technique,
3. Un groupe de travail territorial.

Convoqué par le délégué, son Secrétaire Général ou le vice délégué, le groupe de travail territorial aura un périmètre territorial de suivi variable à l'échelle du département du Nord en fonction des sujets couverts par la réunion convoquée. Il sera composé du représentant de l'OPC, du représentant du Makon concerné, de la collectivité locale concernée, des représentants concernés au sein de l'ONI, DGI, DIE, ANH et toute administration jugée utile. Il aura pour fonctions : la coordination de la mise en œuvre opérationnelle du Programme sur le territoire concerné par le comité de suivi, la veille territoriale, les retours d'expériences, l'analyse et l'expression des besoins, la coordination des actions de visibilité et de communication.¹

¹ Cf. Lettre d'entente p. 6.

La Délégation départementale du Nord se trouve donc au cœur du dispositif et en première ligne de l'articulation entre l'administration centrale et l'administration déconcentrée.

La Délégation a engagé depuis le démarrage du projet Poto Mitan des actions en vue d'assurer la coordination de l'action gouvernementale dans sa juridiction, particulièrement dans le secteur de la fourniture des services d'état civil, d'identification et d'identité.

Dans le cadre de l'activité de Poto Mitan, deux ateliers de renforcement de capacité ont été réalisés, en novembre 2023 (3 jours) puis en mars 2025 (1 jour), avec les deux délégués successifs, les secrétaires généraux des délégations du Nord et du Nord-Est, les vice-délégués des sept arrondissements du département du Nord et le vice-délégué de l'arrondissement de Trou-du-Nord, en présence du directeur départemental du ministère de la planification et de la coopération externe (MPCE), ministère qui, selon les textes, assure le secrétariat des conseils techniques départementaux (CTD).

Par ailleurs, des CTD, des tables sectorielles de déconcentration et des groupes thématiques ont été organisés et animés sous le leadership du Délégué Départemental.

Ces efforts, soutenus par le programme Poto Mitan, visant à renforcer la coordination entre l'administration centrale et déconcentrée, restent malheureusement assez limités dans leur ancrage institutionnel, en raison notamment du manque de ressources humaines et matérielles, de l'absence d'outils de gestion et de la précarité qui entoure le fonctionnement global de cette institution pourtant stratégique dans la gouvernance politique du pays.

En réponse à ces constats, Poto Mitan envisage de recruter un opérateur prestataire de services (OPS) chargé d'assurer le renforcement institutionnel endogène de la Délégation départementale du Nord ;

2. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La présente mission, T.3.7.1 « Développer et mettre en œuvre une stratégie de renforcement institutionnel de la Délégation départementale du Nord » a pour vocation de contribuer à l'atteinte du **Résultat 1.2** : « Amélioration de la coordination entre l'administration centrale et l'administration déconcentrée dans le Nord ».

Il s'agira pour l'opérateur prestataire de services, mobilisant les ressources humaines appropriées, de :

- ✓ Proposer à la Délégation départementale une boîte à outils de gestion lui permettant d'assurer la coordination et le suivi du **plan directeur de déconcentration pour tous les services déconcentrés** du Département du Nord, en particulier du secteur état civil, identification et identité ;
- ✓ Soutenir la délégation départementale dans la coordination et la gestion mutualisée des centres de réception et de livraison des documents d'identité (CRLDI) fixes et mobiles,

en veillant à l'intégration des problématiques de la qualité de service et de l'accès aux services publics, notamment la simplification et l'allègement des procédures administratives, la compréhension et la prise en compte des enjeux de réduction des inégalités d'accès aux services publics, notamment en matière de genre ;

- ✓ Appuyer la délégation départementale dans la conception d'un système de communication avec les autorités centrales sur la conduite de l'action gouvernementale par secteur. Cet effort portera également sur une communication au niveau départemental à destination des administrations déconcentrées et du grand public **en matière de simplification et d'allègement des procédures administratives.**

3. RELATIONS DE TRAVAIL

La consultation sera réalisée sous la supervision de l'OMRH avec une attention particulière accordée aux orientations du Comité de gouvernance territoriale. La majorité des tâches sera entreprise en collaboration avec les différents ministères et institutions concernés, les partenaires de mise en œuvre, les groupes d'acteurs identifiés au niveau de l'axe 6 du Programme de modernisation de l'État (PME-2023), c'est-à-dire les cadres de l'OMRH, notamment de la Coordination de l'administration publique (CAP) mais aussi de la fonction publique, du MICT, notamment ceux de l'Unité de Coordination des Délégués et Vice-Délégués (UCDVD) et de la direction des collectivités territoriales (DCT) ainsi qu'avec le Comité de gouvernance territoriale, qui comprend des représentants du MEF, du MICT et du MPCE, du Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT).

4. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

Cette consultation se déroulera en trois grandes phases :

1.- Les orientations en matière de gouvernance territoriale : **Faire de la gouvernance territoriale un axe central de gouvernance et de conduite des actions publiques !**

Cette étape sera conduite par l'OMRH qui cherchera à obtenir l'adhésion des ministres et des directeurs généraux concernés en vue d'une communication officielle à la Délégation départementale du Nord, ainsi qu'à celle du Nord-Est pour l'arrondissement de Trou-du-Nord, qui comporte un CRLDI, des plans sectoriels, des feuilles de route, des projets inscrits dans le PIP et dans le budget de l'exercice fiscal ;

Cette étape est essentiellement pédagogique et informative. Elle instituera une nouvelle relation politique, institutionnelle et technico-administrative entre la délégation départementale et les directions et services déconcentrés qui l'entourent pour garantir que les politiques publiques sont exécutées, contrôlées et suivies de manière cohérente au niveau départemental.

2. La boîte à outils

Des outils développés dans le cadre de l'AGLDT et de Poto Mitan seront recensés.

L'opérateur prestataire de services (OPS) développera et aidera la délégation départementale du Nord à mettre en œuvre les outils de suivi et d'évaluation recommandés à cet effet dans le **Rapport final (pages 33 et 34) /Étude sur l'établissement d'un mécanisme de cohérence entre la décentralisation et la déconcentration /Projet Appui à la gouvernance locale et au développement territorial (AGLDT)**. Il appuiera les efforts des acteurs clés (MICT, FENAMH, MPCE, CIAT) réunis au sein du Comité de gouvernance territoriale sous la coordination de l'OMRH pour assurer l'effectivité des synergies recherchées. Parmi ces outils stratégiques à instituer et ou à exploiter, il convient de noter les suivants :

- Le calendrier des réunions des Conseils techniques départementales (CTD) ;
- La feuille de présence aux séances des CTD organisées sous la présidence du délégué ;
- Le canevas du rapport mensuel des sessions du CTD ;
- Le canevas du rapport circonstancier des sessions des Tables sectorielles de déconcentration et des groupes de travail thématiques ;
- Le canevas du rapport bimensuel des sessions de l'autorité régionale d'aménagement territorial ;
- La cartographie interactive des Services déconcentrés présentant la fiche d'identité de chaque direction ou service départemental (noms et coordonnées des responsables, inventaire personnel, matériel et services offerts et projets, état bâtiment), les zones blanches peu desservies, les zones à risques naturels ou sécuritaires, le volume d'utilisateur desservi par zone en fonction du service
- Un tableau de bord dynamique sur les activités, projets et programmes exécutés ou en cours d'exécution dans le département par le secteur public et les PTF ;
- Une matrice de suivi des décisions gouvernementales permettant de lister chaque décision centrale et d'en suivre l'état d'exécution locale ;
- Le guide de gestion des CRLDI fixes et mobiles ;
- Un portail d'information de Services publics Nord pour informer le grand public sur la disponibilité des services, les procédures, les décisions prises.

3. Tâches et responsabilités du/de la consultant/e

Sous la supervision de la Coordonation de l'Administration Publique de l'OMRH dans le cadre du Comité de gouvernance territoriale et sous la coordination directe de l'équipe projet, l'OPS aura la responsabilité de conduire les activités devant permettre l'atteinte des objectifs mentionnés au point II.

De façon spécifique et à titre indicatif, l'OPS assumera les tâches suivantes :

- Traduire techniquement les orientations du Comité de gouvernance territoriale relatives à la mission ;
- Mettre à disposition de la Délégation départementale du Nord du personnel technique approprié ;
- Développer les outils de coordination, de suivi de l'action gouvernementale dans le département, particulièrement pour le secteur état civil, identité et identification ;
- Accompagner la Délégation départementale dans la planification, l'animation et le rapportage, notamment au niveau central, des séances de travail ordinaires et extraordinaires ;

- Fournir un accompagnement technique à la Délégation départementale dans le contrôle des actes des collectivités territoriales ;
- Mettre en place un dispositif de communication publique (communiqué, circulaires etc.) et concevoir un système d'archivage et un mécanisme de recueil des actes administratifs.

6. PRODUITS/LIVRABLES ATTENDUS

L'opérateur prestataire de services (OPS) aura à soumettre les livrables comme suivant :

Référence Livrable	Intitulé du livrable	Périodicité de remise des livrables
A1	Document méthodologique et calendrier de travail assorti du journal des risques décrivant de façon claire et détaillée comment le travail sera effectué conformément aux objectifs fixés et au calendrier défini	1 ^{ère} semaine
A2	Les outils de coordination, de suivi de l'action gouvernementale et les rapports de leur utilisation, la cartographie interactive des Services déconcentrés ainsi que les outils et méthodes d'archivage des documents au niveau départemental et de transmission au niveau central	3 ^{ème} semaine
A3	Le plan de dotation en ressources humaines (liste du personnel mis à disposition, profil des membres de l'équipe)	2 ^{ème} semaine
A4	Les rapports et compte rendus des réunions ordinaires et extraordinaires, les actes des collectivités territoriales visés	Continu
A5	Les résultats et les données générées par le tableau de bord, ainsi que le portail d'information	Continu
A6	Le rapport mensuel des activités des CRLDI fixes et mobiles, avec le registre journalier des usagers et usagères desservis par service	Après le 1 ^{er} mois et chaque fin des mois suivants
A7	Le rapport final de la consultation finalisé et validé	Mai 2027

Approche méthodologique

L'opérateur prestataire de services (OPS) travaillera en vue de la mise en œuvre des orientations des institutions du Comité de gouvernance territoriale piloté par la Coordination de l'administration publique de l'OMRH. La gouvernance territoriale est considérée comme **un axe central de gouvernance et de conduite des actions publiques**

Il organisera des sessions de travail avec les cadres des services centraux des administrations membres du Comité de gouvernance territoriale sur les aspects de la déconcentration de ces services. Il cherchera à recueillir leurs points de vue sur la réalité de la déconcentration avec les principales sources des difficultés rencontrées ainsi que sur les modalités de déconcentration les plus adaptées pour chaque institution concernée.

L'opérateur prestataire de services relèvera de la Coordination de l'administration publique de l'OMRH, mais exerce ses missions sur le terrain sous l'autorité et la supervision directe du Délégué départemental en adoptant en tout temps une démarche collaborative mettant en avant les priorités de la Délégation départementale, des directeurs et des chefs de services des ministères sectoriels qui l'entourent.

9. PROFIL DU/DE LA CHEF/FFE DE FILE

Le/la chef/ffe de file devra correspondre au profil suivant :

- Formation universitaire en gestion de projets, Sciences politiques, Droit public, Administration publique, Politiques publiques, Sciences humaines et sociales ou domaine connexe ;
- Expérience de 10 ans au moins dans l'administration publique, ou le domaine de conseils et avis en matière de gouvernance
- Minimum cinq (5) années d'expériences dans le domaine de la gestion de projets, études diagnostiques idéalement dans le domaine des sciences politiques, gouvernance ou autre domaine connexe ;
- Bonne connaissance du contexte politique et institutionnel haïtien ;
- Expériences de travail dans la réalisation de mission de terrain ;
- Connaissance des méthodes et techniques d'opérationnalisation de document stratégique de politique publique ;
- Bonne connaissance du rôle des institutions étatiques concernées par la gouvernance multi-niveaux (déconcentration et décentralisation) ;
- Expertise avérée en lien avec la gouvernance territoriale, les affaires publiques et une connaissance approfondie de la problématique liée à la déconcentration et à la décentralisation ;
- Expérience de travail en appui aux services déconcentrés ;
- Bonne maîtrise de la problématique et des enjeux de la déconcentration en Haïti ;
- Expérience pratique dans la problématique genre serait un atout considérable ;
- Excellente capacité analytique et organisationnelle ;
- Bonne maîtrise des principes de management et de comportement organisationnel ;
- Capacité à gérer des relations de partenariat ;
- Être disponible durant toute la durée de la consultation ;
- Excellente maîtrise du français et, si possible, du créole ;
- Bonne capacité rédactionnelle en français ;
- Excellente maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, PowerPoint).

10. MODALITÉS DE SOUMISSION DE LA CANDIDATURE

Le dossier de soumission de candidature doit être soumis à l'adresse indiquée dans le règlement de consultation avant la date limite et doit inclure, en plus des documents exigés dans le RC, tous les éléments requis :

- Une proposition de plan méthodologique, incluant le calendrier indicatif des activités ;
- Un CV à jour ;
- La copie des diplômes ou certificats attestant les compétences requises ;
- Une offre financière.

11. CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Offre technique (70%)
 - Compréhension de la mission : 15 pts
 - Expérience pertinente : 40 pts
 - Qualité de l'approche méthodologique : 15 pts
- Offre financière (30%)

NB : Date limite de remise des offres : 01/06/2026 à 15h (Heure de Paris)